

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 24 AVRIL 2015

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-quatre** du mois **d'avril** à **17 heures et deux minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 avril 2015.**

Date d'affichage : **20 avril 2015.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO -

DELIBERATION N° 2015/25 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales préparé par le Direction Départementale des Finances Publiques laisse apparaître, pour l'année 2015, un produit à taux constant de 233 579 €, si les bases d'imposition prévisionnelles sont atteintes.

Ce montant correspond au produit fiscal attendu dans les prévisions budgétaires au titre de l'année 2015, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Les taux s'élèveraient donc à :

- Taxe d'Habitation : 4,15 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 23,09 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,30 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales au titre de l'année 2015 ;

- **FIXE** les taux des taxes directes locales tels que présentés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO